
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 24/2 (1997)

DOI: 10.11588/fr.1997.2.60839

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

fausses-braies, tenailles etc. Par Errard de Bar-le-Duc, et Pagan, ses idées parviennent à Vauban. A. Fischer esquisse un parallèle entre les deux hommes également grands voyageurs et bons dessinateurs, mais tandis que Vauban n'a eu qu'un seul maître, Specklin en a eu plusieurs. Aux dires de Ph. Truttmann, Specklin est celui qui a apporté le plus à Vauban. J. Doise a catalogué des forteresses d'Europe centrale suivant la plus ou moins grande influence du système de Specklin; Dantzig et Strasbourg viennent en tête. Specklin a lu les auteurs romains et italiens et comme les grands ingénieurs de son temps, il a tracé le plan d'une ville fortifiée idéale, affectant la forme d'un octogone inscrit dans un carré.

A. Fischer nous apprend également que Specklin envisageait les divers aspects de la guerre de l'époque. Il n'oublie pas l'utilisation des chariots placés en ordre défensif, héritage des Hussites. Il songe à prémunir les défenseurs contre l'utilisation des vapeurs d'arsenic ou de mercure ...

Comme ingénieur civil on le voit travailler pour le comte palatin à un projet de canal reliant la Zorn à la Sarre. Il est surtout l'auteur de cartes dont celle d'Alsace au 1/195 000. Son père avait gravé la carte de Sebastian Munster. Les cartographes du siècle suivant prendront comme bases les cartes de Specklin. On a conservé de lui des vues cavalières excellentes de nombreux sites. Mais l'esprit de Specklin ne se bornait pas à ces activités graphiques. Il collectionnait des renseignements divers, des notices sur les régions qu'il cartographiait et envisageait une chronique historico-topographique de la ville de Strasbourg et de l'Alsace. Malheureusement le soutien financier de sa ville natale lui fit défaut dans cette entreprise.

Grâce à A. Fischer, Specklin prend place parmi les grands ingénieurs du XVI^e siècle et ainsi se trouve précisé un chaînon important dans l'évolution de la fortification. Ajoutons que l'ouvrage est doté de l'appareil scientifique désirable et d'une remarquable illustration qui donne au lecteur le contact avec l'œuvre de Specklin.

André CORVISIER, Paris

Albrecht P. LUTTENBERGER, Kurfürsten, Kaiser und Reich. Politische Führung und Friedenssicherung unter Ferdinand I. und Maximilian II., Mainz (Philipp von Zabern) 1994, 488 p. (Beiträge zur Sozial- und Verfassungsgeschichte des Alten Reiches, 12).

Dans cet ouvrage, l'auteur tente de dépasser les deux thèmes dominant l'historiographie allemande contemporaine sur l'évolution politique du Saint-Empire dans la seconde moitié du XVI^e siècle, c'est-à-dire, d'un côté l'élaboration de l'Etat Moderne au niveau des principautés territoriales, de l'autre leur «confessionnalisation» (*Konfessionalisierung*) qui la favorise et la renforce; il s'attache à cette tâche, non pas parce qu'il nie l'importance de ces deux mouvements, mais parce qu'il estime qu'en se concentrant trop sur eux, on court le risque de sous-estimer la dimension impériale des phénomènes étudiés, c'est pourquoi il veut examiner ici «comment, dans les conditions qu'imposait le dualisme empereur/états¹ et l'élaboration des partis confessionnels, était garantie la cohésion de l'Empire, ou – autrement dit – comment elle s'accordait avec le pluralisme des états dans le cadre des responsabilités échues à un centre ordonnateur². Cette question générale exige selon lui d'évaluer les chances qui s'offraient d'obtenir cette cohésion grâce à un consensus suffisant des acteurs et à l'efficacité des organismes chargés de l'assurer. Il en découlerait trois prémisses méthodologiques; d'abord la nécessité d'enregistrer les résultats de l'évolution à la fin du

1 Dans le sens cette fois de «*Stände*» et non pas de «*Staaten*».

2 «*worin unter den Bedingungen des kaiserlich-ständischen Dualismus und der konfessionellen Parteibildung der Zusammenhalt des Reiches verbürgt war bzw. – anders gesagt – wie sich der ständische und konfessionelle Pluralismus mit dem Rahmen zentral verantwortlicher Ordnung vereinbarte*» (p. 3).

Moyen Âge parce que les processus propres au XVI^e siècle s'y superposent; ensuite, celle de ne pas se limiter à une description des données constitutionnelles et institutionnelles, mais de mesurer leur efficacité potentielle en fonction du contexte dans lequel elles s'inscrivent; enfin, celle d'accorder une attention particulière à la conscience et à la compréhension qu'avaient les acteurs des problèmes qui se posaient à eux. Pour parvenir à une explication qui ne soit pas trop sommaire, l'auteur a choisi de limiter son champ d'observation; en conséquence, il s'est cantonné à l'observation des organes dépositaires de l'autorité dirigeante dans l'Empire durant les seuls règnes de Ferdinand Ier et de Maximilien II.

Le corps du travail (environ 430 pages) consiste ainsi en une analyse détaillée du fonctionnement de ces organes pendant la période qui s'ouvre avec l'abdication de Charles Quint et s'achève avec la mort de Maximilien II. Cette observation minutieuse porte d'abord naturellement sur les prises de position, les transactions et les compromis élaborés à l'occasion de leurs réunions ou de projets de leurs réunions, qu'il s'agisse de diètes d'Empire (*Reichstag*) ou de »cercles d'Empire« (*Reichskreistag*) ou d'assemblées tenues par les seuls princes-électeurs (Kurfürstentag), ou conjointement avec des représentants des autres états de l'Empire, Princes territoriaux et villes libres immédiates d'Empire (*Deputations-tag*). Mais une telle observation concerne également leur préparation, partant l'opportunité de leur tenue, et surtout elle se penche scrupuleusement sur les discussions autour de leur capacité, en l'absence de compétences rigoureusement codifiées ou tacitement reconnues, à légitimement débattre et décider de telle ou telle des questions d'intérêt général qui leur sont soumises: maintien de la paix intérieure (y compris religieuse), mesures à prendre pour qu'elle soit respectée et pour punir ceux qui l'enfreignent, défense de l'intégrité de l'Empire contre ceux qui l'ont mutilée (les Français) ou la menacent (les Turcs). Il en résulte un foisonnement de précieuses données qui, déjà, à elles seules, recommanderaient l'ouvrage, au moins aux spécialistes³.

De ce travail méticuleux, l'auteur conclut que, malgré une tendance certaine à une structuration en deux pôles confessionnels antagonistes, que manifestent les politiques du Palatin Frédéric III, et dans une moindre mesure du duc Albert de Bavière, le souci dominant demeure alors celui du bien commun et du service de l'Empire; dans cette optique, les tensions existantes se résolvent presque toutes par des compromis. Dans le domaine religieux, cette attitude signifie que, pour défendre ses positions, l'on compte plus sur l'entente, donc sur l'application de la paix d'Augsbourg et sur le perfectionnement de son fonctionnement, que sur l'intégration à une coalition transcendant éventuellement les frontières de l'Empire. On comprend mieux ainsi la »tiédeur« dont on a assez souvent accusé Maximilien II, et sa recherche d'une réunification religieuse de l'Allemagne, malgré l'achèvement du concile de Trente. Cependant, cette politique dominante est affectée d'une faiblesse constitutionnelle. En effet, les organes qui sont chargés de la définir et de la promouvoir, s'ils s'efforcent de collaborer entre eux, ne parviennent cependant pas à s'entendre sur une répartition stable de leurs attributions; les conflits de compétence finissent ainsi par encombrer les délibérations et, finalement, par restreindre considérablement la présentation de recommandations pour ne pas parler de la prise de décisions. En particulier, la prétention des princes-électeurs de former un corps privilégié se heurte à la réticence de nombre de princes territoriaux qui invoquent la nécessité de consulter l'ensemble (*Gesamtheit*) de l'Empire sur nombre de questions.

Ce conflit de compétence se double, à l'intérieur de chaque organe considéré, de manœuvres complexes des participants pour imposer leur point de vue et pour en définitive

3 On regrettera seulement que la plupart des événements débattus dans ces assemblées soient tous supposés connus par les lecteurs, même quand ils n'apparaissent pas dans des manuels de référence aussi traditionnels que le Gebhardt, ce qui impose parfois une assez longue recherche pour les identifier et les reconstituer.

plus ou moins le dominer. Autrement dit, si l'étude de l'auteur montre bien que le souci de l'Empire n'a pas faibli, elle indique également, par les nombreux faits qu'elle rapporte, qu'il s'accompagne de tentatives répétées pour, sinon se l'assujettir, du moins pour tenter de le mettre à son service. Cette conclusion découle des analyses accomplies et exposées, plus que d'une affirmation explicitement et vigoureusement formulée; en effet, elle n'est guère franchement abordée que dans le cas du Palatin. Il y a cependant, à notre avis, dans cette contradiction entre une volonté des principautés de s'affermir au niveau territorial et celle de conformer l'action de l'Empire à la politique qui leur semble souhaitable (et donc éventuellement de l'utiliser), une voie qui, prenant en compte la richesse des apports de l'auteur et en s'appuyant sur lui, permettrait peut-être d'approfondir la question et d'aller encore plus de l'avant. Il faudrait pourtant, pour y parvenir éventuellement, ne pas se contenter de reconstituer l'argumentaire développé à l'occasion de chaque réunion tenue et de chaque problème soulevé, mais également le décoder pour saisir les intentions cachées conscientes ou inconscientes de chacun des protagonistes; or, cet aspect n'est ici qu'esquissé, encore une fois essentiellement pour la politique palatine, même si des pistes sont brièvement évoquées de temps à autre pour l'Empereur, l'archevêque de Mayence, l'électeur de Saxe ou le duc de Bavière. De plus, il semblerait utile de ne plus se borner aux discussions sur la préparation de telle ou telle réunion, ni aux discours développés lors des séances, mais de descendre à un niveau plus bas, et sans doute jusqu'au *Gemeiner Mann* lui-même, afin de savoir sur quoi s'appuie, aux différents niveaux de la société allemande, ce sentiment de l'Empire et surtout ce qu'il traduit d'aspirations qui ne sont peut-être pas toujours et partout identiques. L'intérêt de cet ouvrage ne se limite donc pas à fournir une masse de données appuyées sur une exploitation impressionnante d'archives publiées ou manuscrites, il réside davantage encore, et ce n'est pas là son moindre mérite, dans la série d'interrogations qu'il fait naître.

Hugues NEVEUX, Paris

Wolfgang REINHARD, Heinz SCHILLING (Hg.), Die katholische Konfessionalisierung. Wissenschaftliches Symposium der Gesellschaft der Herausgabe des Corpus Catholicorum und des Vereins für Reformationsgeschichte, Münster (Aschendorff) 1995, XIII-472 p. (Reformationsgeschichtliche Studien und Texte, 135).

Ceux qui ont suivi, au fil de leur publication, les travaux de E. W. Zeeden sur la formation des »confessions« au XVI^e siècle, ceux de G. Oestreich sur le »disciplinément social« (Sozialdisziplinierung) au début des temps modernes et, dans la dernière décennie, ceux de W. Reinhard et de H. Schilling sur ce que faute d'un terme français adéquat on peut traduire par la »confessionnalisation« (Konfessionalisierung), sauront reconnaître dans le titre des actes de ce colloque tenu en septembre 1993 à Augsburg une des problématiques centrales de l'historiographie allemande d'aujourd'hui. Il serait important que les notions ici élaborées et discutées dépassent le cercle des historiens français capables de suivre les publications allemandes, car il y a là des instruments de grande importance pour comprendre le XVI^e siècle religieux et le premier XVII^e siècle. En effet, la »confessionnalisation« est un processus qui remet en cause les rapports des Eglises avec les pouvoirs politiques et les formes de vie dans le monde: tout l'ensemble juridique selon lequel étaient construits ces rapports ne correspondait plus au nouvel ordre mis en place avec le procès de confessionnalisation. Deux importantes communications (de M. HECKEL et de D. WILLOWEIT, après les travaux italiens, eux aussi non traduits en français, de M. TURRINI et de P. PRODI) développent ces points de vue en comparant les catégories juridiques et les nouveaux concepts de la Contre-Réforme qui les recouvraient imparfaitement. Ainsi, en s'organisant en confessions, les Eglises suivaient, tout en y contribuant, tout un mouvement de promotion de la discipline sociale (Sozialdisziplinierung) et, pour reprendre une notion de Max Weber et de